

0440049P
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ARISTIDE BRIAND
19 RUE LOUIS BLANC
44262 NANTES CEDEX 2
Tel : 0240350550

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 18
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 22
Quorum : 12
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/11/2022

Réuni le : 22/11/2022

Sous la présidence de : Vincent Payen-De-La-Garanderie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2022

Numéro de la DBM : 7

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 4

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM n°7 - Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte la DBM n°7 (Prélèvement de 10 000,00€ sur le fonds de réserve du service général pour le service Administration et logistique, et de 10 000,00€ sur le fonds de réserves du service de restauration et d'hébergement pour le service de restauration et d'hébergement).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0